

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL220

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----

### ARTICLE 25

À l'alinéa 5, supprimer les mots : « , dans un souci de clarté et d'intelligibilité, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.